

Processionnaire du chêne

Le contexte

Les forestiers connaissent bien les chenilles processionnaires du chêne, appartenant à la famille des lépidoptères (Thaumetopoeidae), qui sont surtout connues et redoutées pour les urtications et allergies provoquées, au contact de la peau et des muqueuses, par des substances toxiques contenues dans certains de leurs poils (appelés soies).



Les chenilles portent de longs poils (non urticants) ainsi que des poils microscopiques (1 à 2/10 mm), qui tapissent des poches (appelées miroirs) situées

sur la partie dorsale.

Ces poils invisibles (les soies), produits par des glandes sécrétrices sous-épidermiques, ont l'aspect d'un harpon hérissé de crochets creux et sont libérés par milliers lorsque ces chenilles sont dérangées. Ils se fichent sur la peau ou les muqueuses et inoculent une protéine urticante et allergisante, appelée la thaumetopéine (ou histamine), provoquant chez l'homme et les animaux des démangeaisons de gravité variable.



La processionnaire du chêne fait partie des rares insectes forestiers qui provoquent chez l'homme des désagréments directs. L'information du public dans les zones où la processionnaire est présente doit être faite à chaque gradation car les souvenirs s'estompent fortement entre deux gradations.

L'important est de faire la différence entre une simple urtication (inflammation, prurit) et une allergie qui perturbe le système immunitaire, très complexe et très variable selon la sensibilité d'une personne à une autre (asthme, gastro-entérite, œdème, micro-thrombose...).

Les yeux et les voies aéro-digestives sont, toutefois, les organes les plus sensibles et à surveiller, médicalement, en cas de symptômes.

Les mesures de prévention

- * Les nids, où se sont accumulés les poils des différents stades larvaires, peuvent conserver leur caractère urticant et allergisant **pendant de longues périodes** (jusqu'à plusieurs années). Il ne faut donc pas les toucher à mains nues,
- * En cas d'urtication, éviter de se gratter, afin d'éviter de casser les poils microscopiques, qui inoculent le venin. Il faut **rincer doucement** la zone infectée avec de l'eau et du savon afin de les évacuer avec l'eau.
- * En cas d'irritation grave ou d'allergie, il faut impérativement **consulter un médecin** qui prescrira un traitement adapté.
- * Les traitements pour soigner ces urtications ou allergies étant des médicaments (antihistaminique, corticoïdes...), ils doivent être mis en place par un médecin. Ces médicaments **ne peuvent donc pas** être remis à chaque forestier, comme un produit composant la trousse de secours,
- * Le fait d'avoir subi une urtication ne protège pas. Contrairement à un vaccin, il n'y a pas immunité liée à une précédente attaque.
- * Le port **de vêtement protégeant les personnels** est recommandé dans les zones fortement infestées.
- * Attention aux enfants : Il faut être très vigilant avec des enfants en bas-âge, qui en cas d'urtication vont se gratter, puis peuvent se frotter les yeux, sucer le pouce. Il y a alors risque de **lésions oculaires graves ou d'œdème sur la langue**.

Ces chenilles sont présentes en France depuis le 19^{ème} siècle. A des phases endémiques (pendant laquelle la chenille peut sembler avoir disparue) peut succéder des phases d'explosion des populations.